

vendredi 4 juin 2010

A l'attention de :

- Messieurs les membres du Conseil d'administration
- Messieurs les présidents d'Unions départementales et régionales
- Messieurs les directeurs des Sdis
- Messieurs les membres des commissions SPV

Déclinaison du rapport Ambition volontariat : Engagements forts du ministre de l'Intérieur suite au rapport d'étape.

Une étape décisive a été franchie ce mercredi 2 juin vers la déclinaison du rapport de la Commission Ambition volontariat. En effet, le groupe de travail DSC-élus-FNSPF-ANDSIS chargé d'en définir les modalités concrètes, a remis son rapport d'étape au ministre de l'Intérieur, conformément au calendrier fixé.

Ce document, fruit de neuf mois de travaux constructifs, propose de premières actions concrètes, assorties d'un échéancier (2^e semestre 2010- année 2011), reprenant les axes définis avec les sapeurs-pompiers de France dans le cadre de la Commission Ambition volontariat : loi, souplesse et reconnaissance (Cf. synthèse en annexe).

Le ministre de l'Intérieur, M. Brice Hortefeux, qui a indiqué en ouverture de séance que le rapport de la commission Ambition volontariat représente « un acte fondateur de son action en faveur du volontariat », a immédiatement donné son accord « tant sur le calendrier proposé que sur les orientations prioritaires ».

Il a également annoncé qu'il entendait mettre en chantier « sans délai » le renforcement du cadre attractif et protecteur du volontariat, par l'élaboration d'une loi visant à préciser la qualification juridique, les missions, droits et obligations des sapeurs-pompiers volontaires, ainsi qu'à mieux les protéger juridiquement contre les risques de judiciarisation et à améliorer leur protection sociale, sur la base de la proposition de loi déposée par le député Pierre MOREL A L'HUISSIER, et plusieurs de ses collègues. Lors de son intervention, le président Richard Vignon a d'ailleurs souligné la forte attente des sapeurs-pompiers quant à ce projet, « *ce texte législatif permettra de donner enfin une véritable reconnaissance au volontariat à travers son identité juridique. Il devra aussi apporter une meilleure protection pénale contre le risque exponentiel de judiciarisation, ainsi qu'une meilleure protection sociale contre les aléas de la vie en particulier en cas d'accident ou de décès en service commandé* ».

M. Brice Hortefeux a également annoncé deux autres mesures mises en œuvre dès la rentrée 2010 :

- la mise en œuvre du chantier conduisant à l'assouplissement des dispositifs de formation à travers notamment la révision des guides nationaux de référence, la valorisation des acquis et le recours à une logique de compétences (et non plus de contenus) ;
- le développement de la reconnaissance du volontariat, notamment auprès du grand public par des campagnes d'information et de recrutement, et le développement de la protection sociale des SPV.

La Fédération se réjouit de ces décisions qui marquent une avancée importante pour renforcer le volontariat. Son président Richard Vignon, lors de son intervention, a également salué la volonté consensuelle qui a guidé les travaux du groupe de travail, ainsi que l'adhésion à ces propositions de la part des élus, représentés par le président et le vice-président de la CNSIS, Messieurs Eric Doligé et Yves Rome.

Le colonel Vignon a également rappelé qu'il restait encore un certain nombre de recommandations de la Commission Ambition volontariat à étudier, portant notamment sur le volet social, avant la fin de l'été, dans la perspective des annonces fortement attendues du ministre de l'Intérieur, le 25 septembre en clôture du Congrès national.